

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1	Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%,1kg	Page: 1/7
Date d'impression: 01.10.2019	Date de révision: 30.07.2019	

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

REF 815333.1
 Nom commercial Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%,1kg

Numéro(s) d'enregistrement REACH : voir la rubrique 3.1 / 3.2 ou
 Numéro d'enregistrement pour cette substance(s) n'existe pas, puisque le tonnage annuel ne nécessite pas d'inscription ou la substance ou son utilisation sont dispensées d'enregistrement.

1 x 1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

a. Produit pour l'analyse.

Assignment à des scénarios d'exposition selon REACH, RIP 3.2 Codes: SU 0-2, PC 21, PROC 15, AC 0
 Le scénario d'exposition est intégrée dans les sections 1-16.

b. Produit comme auxiliaire pour le nettoyage et la filtration. Codes : SU 3, 9, 23, PC 2, 20, 29, 37, PROC 5, ERC 4, 8a, 8b
 Ce scénario d'exposition est également intégrée dans les sections 1-16.

Utilisations déconseillées

Aucune donnée disponible

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant
 MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG
 Neumann-Neander-Str. 6-8, 52355 Düren, Allemagne
 Tél. +49 2421 969 0 E-mail: sds@mn-net.com (msds@mn-net.com)

Importateur France
 MACHEREY-NAGEL EURL
 1, rue Gutenberg, F-67722 Hoerdt, Tél. 0388 68 22 68 E-mail: sales-fr@mn-net.com

Importateur Suisse
 MACHEREY-NAGEL AG
 Hirsackerstr. 7, CH-4702 Oensingen, Tél. 062 388 55 00 E-mail: sales-ch@mn-net.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

FRANCE : INERIS/ORFILA, tél. +33 (0)1 45 42 59 59
 SUISSE : Centre Suisse d'Information Toxicologique (STIZ), 8032 Zürich, tél. depuis la Suisse 145/ international +41 44 251 51 51
 ALLEMAGNE : Centre national d'informations toxicologiques (GGIZ), 99089 Erfurt, tél. +49 361 730 730

S'il arrivait qu'un bloc de texte ne soit pas disponible en français, il sera formulé en anglais.

Les versions actualisées de nos fiches de données de sécurité (22 langues) sont à votre disposition sur Internet : <http://www.mn-net.com/SDS>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique



GHS07

Mention d'avertissement ATTENTION (WARNING)

Mention de danger	Classes/catégories de danger
-------------------	------------------------------

H315	Irritation cutanée cat. 2
H319	Irritation pour les yeux cat. 2

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1

Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%, 1kg

Page: 2/7

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 30.07.2019

2.2 Éléments d'étiquetage

Les substances ou mélanges appartenant aux catégories de dangers les moins graves et dotés de la mention d'avertissement **ATTENTION ne requièrent pas** de marquage avec les phrases H et P dans une quantité **jusqu'à 125 mL** (CE 1272/2008 Annexe I - 1.5.2).

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique



GHS07

Mention d'avertissement: ATTENTION (WARNING)

H315, H319

Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux.

P280sh

Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs physico-chimiques éventuels

Produit irritant quand le pH est inférieur à 5 ou supérieur à 9. ---

Effets nocifs éventuels sur les personnes et symptômes éventuels

Éviter l'inhalation de poussières. -

Effets nocifs éventuels sur l'environnement

PBT : Non applicable

vPvB : Non applicable

Autres dangers

Comme il n'est pas possible d'évaluer définitivement l'ampleur du danger par inhalation pour le matériau en poussière de silice (< 12 µm), nous recommandons de ne pas respirer les poussières. La poussière inhalée peut avoir des conséquences à long terme et affecter les voies respiratoires.---

RUBRIQUE 3: Composition/Informations sur les composants

3.1 Substances ou 3.2 Mélanges

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique

Substance : *hydroxyde de sodium*

N° CAS : 1310-73-2s

Classification : H290, Met. Corr. 1, H314, Skin Corr. 1B

Formule : NaOH

N° d'enregist.REACH : 01-2119457892-27-xxxx

N° CE : 215-185-5

N° Id : 011-002-00-6

Concentration : 1 - <2 %

selon GHS : H315, Skin Irrit. 2, H319, Eye Irrit. 2

Substance : *silica*

N° CAS : 7631-86-9

Classification : Aucun critère de classification ou de dénomination de substance n'est requis.

Formule : SiO₂

N° d'enregist.REACH : 01-2119379499-16-0166

N° CE : 231-545-4

Concentration : 95 - <100 %

selon GHS : Les critères de classification ne sont pas remplis.

3.3 Indications complémentaires

Libellé des phrases H et P : voir rubrique 16.1

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1

Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%, 1kg

Page: 3/7

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 30.07.2019

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Transporter le blessé à l'air frais, hors de la zone de danger. Le garder au calme, limiter la déperdition de chaleur. Demander une assistance médicale.

4.1.1 Après contact avec la peau

Dépoussiérer avec un chiffon humide. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement la peau ou les muqueuses à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Ne pas essayer de neutraliser. Éventuellement faire un bandage sans trop serrer.

4.1.2 Après contact avec les yeux

Frotter l'œil pour le faire pleurer et ainsi évacuer la poussière avec les larmes qui le lavent naturellement ou : Rincer avec de l'eau courante, un flacon lave-œil ou une douchette pendant au moins 10 minutes en maintenant bien écartées les paupières de l'œil affecté tout en protégeant l'œil non atteint. En cas de douleur, instiller si possible au préalable des gouttes oculaires avec de la proxymetacaine à 0,5% (par ex. Proparakain POS®) pour soulager les spasmes de la paupière. Faire ensuite un bandage sans trop serrer. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur.

4.1.3 Après inhalation

En cas d'inhalation de poussières, faire respirer de l'air frais.

4.1.4 Après ingestion

Après une ingestion, faire immédiatement boire beaucoup d'eau additionnée de charbon actif. Ne pas provoquer le vomissement. Ne pas essayer de neutraliser. Consulter un médecin qui vous informera sur les effets indésirables éventuels.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas de CONTACT AVEC LA PEAU, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Après des réactions inflammatoires, traiter aux glucocorticostéroïdes. En cas de CONTACT AVEC LES YEUX, laver immédiatement et avec beaucoup d'eau pendant une durée prolongée. Prendre des mesures pour soulager les spasmes de la paupière. Indiquer le nom de la substance corrosive. Consulter un ophtalmologiste en vue d'un traitement ultérieur. ---

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser des extincteurs appropriés à la classe d'incendie de l'environnement, ou, le cas échéant, une couverture anti-feu. Tous les moyens d'extinction tels la MOUSSE, l'EAU PULVÉRISÉE, la POUDRE CHIMIQUE SÈCHE, la NEIGE CARBONIQUE, peuvent être utilisés.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3 Conseils aux pompiers

Le produit ne requiert aucun équipement de protection. Les emballages brûlent comme du papier ou du plastique. Au besoin, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant (appareil autonome) et en cas de pollution massive, porter un vêtement de protection contre les produits chimiques (combinaison de protection totale).

5.4 Indications complémentaires

Danger éventuel pour l'environnement **seulement en cas de dégagement d'assez grandes quantités** de la substance ou des produits de décomposition. ---

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Lors de la manipulation, porter des gants de protection appropriés (voir 8.2.2). Porter des lunettes de protection. Le personnel doit être initié périodiquement aux dangers et mesures de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

pas nécessaire

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer la poussière restante avec un aspirateur. Si aucun aspirateur n'est disponible, bien humidifier la poussière et la recueillir avec des moyens mécaniques (pelle, balai) ; porter un équipement de protection respiratoire.

6.4 Référence à d'autres sections

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1

Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%, 1kg

Page: 4/7

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 30.07.2019

voir chapitre 5.4---

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter la formation de poussière.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Un stockage en toute sécurité est garanti dans l'emballage original de MACHEREY-NAGEL.

Classe de stockage (VCI) : 8B

Classe de pollution des eaux (DE) : 1

7.2.1 Exigences relatives aux entrepôts et récipients

Pour le stockage et le rangement, garder l'emballage original hermétiquement fermé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

a. Produit pour l'analyse.

b. Produit comme auxiliaire pour le nettoyage et la filtration.

RUBRIQUE 8: Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique

Substance : *hydroxyde de sodium*

CAS No. : 1310-73-2s

DNEL : 1 inh mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

Limites d'exposition (VME) : 2 mg/m³

TRGS 900 (DE) : (2 E) mg/m³

A/a alvéoles passant, E/e respirable, G au total

Facteur d'exposition à court-terme : (=1=, Y)

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 2 e mg/m³

listed in TRGS (DE) : 900

Substance : *silica*

CAS No. : 7631-86-9

DNEL : [inh] 4 mg/m³

DNEL = Derived No-Effect Level = Dérivé niveau sans effet pour les travailleurs

PNEC(eau douce) :

PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée

TRGS 900 (DE) : 1,25 A / 4 E mg/m³

A/a alvéoles passant, E/e respirable, G au total

Facteur d'exposition à court-terme : Y

résorption de la peau (H), respiratoire rendu sensible (Sa), rendu sensible la peau (Sh), tératogènes (Z) n'est pas correctement exclu / (Y) certainement exclus

SUVA(CH) MCT valeur : 4 e mg/m³

TRGS 901 (DE) : No. 96

listed in TRGS (DE) : 900 (Staub), 901, 905

8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à une propreté impeccable des lieux de travail.

8.2.1 Protection respiratoire

En cas d'activités générant de la poussière, porter un masque anti-poussières à filtre de la classe P1. En cas de manipulation régulière du produit, porter un masque anti-poussières à filtre de la classe P3. Aucune recommandation supplémentaire.

8.2.2 Protection des mains

Oui, des gants selon EN 374 (temps de perméation >30 min - classe 2), en PVC (par exemple de Ansell ou de KCL).

8.2.3 Protection des yeux

Oui, des lunettes de sécurité à la norme EN 166 avec écrans latéraux intégrés ou la protection enveloppante.

8.2.4 Protection de la peau

Recommandée

8.2.5 Mesures de protection et d'hygiène

Il est interdit de manger, boire, fumer, priser et stocker des aliments dans le local de travail. Passer préventivement de la crème sur les mains. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever les vêtements souillés, les rincer immédiatement à l'eau claire et les faire tremper dans l'eau. Se laver méticuleusement les mains avec de l'eau et du savon en fin de repas et avant les repas ; ensuite appliquer une crème protectrice.

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1

Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%,1kg

Page: 5/7

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 30.07.2019

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique

État/Aspect : poudreux (solide)

Couleur : incolore

Odeur : inodore

Valeur pH :

14

9.2 Autres informations

Propriétés relatives au groupe de substances

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre donnée disponible.

10.2 Stabilité chimique

Aucune instabilité connue

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune autre donnée disponible.

10.4 Conditions à éviter

Aucune. Ne nécessite pas d'indication. ---

10.5 Matières incompatibles

Aucune. Éviter le contact avec les bases ou acides forts. ---

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les composants/réactifs sont conditionnés séparément de manière sécurisée dans l'emballage original. Par ailleurs, aucune décomposition dangereuse n'est connue durant la période de conservation du produit dans son emballage original.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique

Substance : *hydroxyde de sodium*

N° CAS : 1310-73-2s

LD50_{orl rat} : 500 mg/kg

LD50_{orl mus} : 40 mg/kg

Éviter l'inhalation de poussières.

Substance : *silica*

N° CAS : 7631-86-9

Canada CEPA 1999 : DSL yes

LD50_{orl rat} : 5000 mg/kg

LC50_{ihl rat} : [4h] 140-58 800 mg/m³

LD50_{drm rbt} : 2000-5000 mg/kg

Éviter l'inhalation de poussières.

TRGS 905 (DE) : Rf C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Les données suivantes sont valables pour les substances pures.

1 kg Gel de silice, imprégné avec soude caustique

Substance : *hydroxyde de sodium*

N° CAS : 1310-73-2s

LC50_{leuciscus idus/96h} : 35-189 mg/L

LC50_{fish/96h} : 45.4 mg/L

EC50_{daphnia/48h} : >100 mg/L

Classe de pollution des eaux (DE) : 1 N° WGK: 142

Classe de stockage (VCI) : 8 B

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1

Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%, 1kg

Page: 6/7

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 30.07.2019

Substance : *silica* N° CAS : 7631-86-9
 PNEC(eau douce) : -
 PNEC = Predicted No Effect Concentration = Concentration prévisible sans effectuée
 LC50_{fish/96h} : [4d] 1033-1289 mg/L
 EC50_{daphnia/48h} : 512; [4d] 2600 mg/L
 EC50_{chlorella vulgaris/5d} : [4d] 218 mg/L
 Classe de pollution des eaux (DE) : nwg N° WGK: 0849
 Classe de stockage (VCI) : 13

12.2 Persistance et dégradabilité

pas nécessaire

12.3 Potentiel de bioaccumulation

pas nécessaire

12.4 Mobilité dans le sol

pas nécessaire

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Prière de respecter les directives nationales pour la collecte et l'élimination de déchets de laboratoire (code de déchets 16 05 06).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU : 3262

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU : SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, BASIQUE, N.S.A. (hydroxyde de sodium en mélange)

14.3 Classe : 8 14.4 Groupe d'emballage : III

Transport terrestre

Code de classification : C6

Quantités limitées : 5 Kg

Quantités exceptées : E 1

Code de restriction en tunnels : E

Transport aérien

PAX : 860 max. poids PAX : 25 Kg

CAO : 864 max. poids CAO : 100 Kg

Transport maritime

EmS : F-A, S-B Catégorie de stockage : A

14.5 Dangers pour l'environnement

pas nécessaire

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas nécessaire

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

pas nécessaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

INRS ED 984 AIDE-MÉMOIRE TECHNIQUE, Limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, actualisée en Juillet 2012

Loi relative à la protection contre les substances dangereuses - Loi allemande sur les produits chimiques (ChemG), actualisée en Août 2013

Ordonnance allemandes pour les substances et préparations dangereuses (GefStoffV) ; version refondue du 26 novembre 2010

Règle techniques allemandes TRGS 200 relative à la classification et au marquage de substances, préparations et produits ; version d'octobre 2011

Recherchez les réglementations spécifiques à votre pays.

www.mn-net.com

Fiche de données de sécurité

conformément à REACH règlement n° 1907/2006/CE et n° 2015/830/UE

REF: 815333.1

Kieselgel 60, 0,063-0,2 mm, NaOH <2%, 1kg

Page: 7/7

Date d'impression: 01.10.2019

Date de révision: 30.07.2019

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

pas nécessaire

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Libellé des phrases H et P

16.1.1 Libellé des phrases H

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

16.1.2 Libellé des phrases P

P280sh Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux.

16.2 Conseils relatifs à la formation

Initiation périodique du personnel aux dangers et mesures de protection liés à la manipulation de substances dangereuses.

16.3 Restrictions d'emploi recommandées

L'usage de ce produit est réservé aux professionnels.
Utilisé correctement, le produit ou test individuel présente un faible potentiel de dangers.

16.4 Autres informations

MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG présente les informations précitées en toute bonne foi conformément au niveau de ses connaissances en date de la révision. Les directives de sécurité décrites répondent exclusivement aux manipulations du produit effectuées en toute sécurité par un personnel suffisamment formé. Le lecteur de ces informations est tenu de s'assurer, au cas par cas, que sa formation et son aptitude satisfont pour la manipulation en toute responsabilité des produits. Les informations communiquées n'ont ni la fonction d'assurer une propriété du produit au sens de prescriptions de garantie, ni d'assumer une garantie quelconque. Elles ne cautionnent donc ni une convention légale contractuelle, ni extracontractuelle. MACHEREY-NAGEL GmbH & Co. KG n'assume aucune garantie pour tous dommages issus de l'usage ou de la confiance apportée aux informations précitées. Pour toute information complémentaire, nous renvoyons à nos conditions de vente et de livraison.

16.5 Sources bibliographiques

Règlement 453/2010/UE REACH - EXIGENCES CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ
Règlement 487/2013/UE, 4ème adaptation du règlement CLP au progrès technique et scientifique
Règle technique allemande TRGS 900 sur les valeurs limites dans l'air au poste de travail de janvier 2006, version 12/2017
SUVA .CH, Limites d'exposition professionnelle 2016, valeurs CMT/MAK 11.2017
KÜHN, BIRETT notices concernant les matières dangereuses sur le lieu de travail

Raison de la révision :

03/2016 L'adaptation de la règlement 1221/2015/UE
11/2017 L'adaptation de ECHA registration dossier